



Dossier n° DP 95 580 2600029

Date de dépôt : **31/08/2026**

Demandeur : **EDF solutions solaires** représenté par **Rehabi Aissa**

Pour : **installation de 10 panneaux photovoltaïques en toiture**

Adresse terrain : **25 rue de l'écu d'or
95470 SAINT-WITZ**

DESTINATAIRE :

**EDF solutions solaires EDF solutions solaires
6 bis rue rené fonck
95470 MASSY**

ARRÊTÉ
Retrait d'une déclaration préalable
en cours d'instruction
au nom de la commune de SAINT-WITZ

Le maire de SAINT-WITZ,

Vu la demande susvisée déposée le 31/08/2026, en cours d'instruction ;

Vu la demande de pièces complémentaires, réceptionnée le 22/09/2026 ;

Vu la demande de retrait formulée par EDF solutions solaires représenté par Rehabi Aissa, en date du 22/09/2026

ARRETE

ARTICLE 1 : Le retrait de l'autorisation susvisée est prononcé.

ARTICLE 2 : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du département, dans les conditions prévues à l'Article L.424-7 du Code de l'Urbanisme.



Le 22 septembre 2026,

Le Maire,
Nadège FERTE

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

« Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.télérecours.fr.